



Ces exclus qui nous ressemblent

SOCIAL • Le centre d'accueil de nuit La Tuile a organisé un débat, pour rappeler que l'exclusion se vit quotidiennement sous nos yeux.



Le public est venu nombreux à ce débat, et a largement montré son intérêt. ALAIN WICHT

KESSAVA PACKIRY

Le clochard «romantique» a disparu. Aujourd'hui, les exclus de la société se fondent dans la masse. Et passent inaperçus... Un constat alarmant pour La Tuile, qui souhaite que ce phénomène d'exclusion et de précarité ne se banalise pas.

La table ronde, que le centre d'accueil de nuit a organisée hier soir à Fribourg, a déjà permis de mettre un visage sur ces marginaux. «Si le vagabond d'hier qui hante nos mémoires existe toujours, il est devenu rare, archaïque. Aujourd'hui, le profil des usagers de La Tuile est multiple: ils ont des parcours et des motifs très différents. Ils nous ressemblent», a décrit à la centaine de personnes présentes René Knusel, professeur à l'Université de Lausanne, auteur d'une étude sur le sujet.

Plus de logement

En treize ans d'existence, La Tuile a enregistré 50 000 nuitées. Ce qui totalise environ 1000 personnes, contraintes de s'y rendre pour plusieurs raisons: absence de ressources, liens dis-

tendus avec le réseau familial, exigences toujours plus élevées du système de protection sociale. Sans parler des abus, qui poussent à la suspension. Même Nicole Jakubowitz, du Service social de la paroisse réformée de Fribourg, reconnaît que c'est un réflexe qu'elle adopte parfois lors des entretiens. «J'aimerais pourtant qu'on réintroduise la confiance».

Un filet troué

Les dispositifs sociaux, administratifs ou politiques – plus compliqués et exigeants – peuvent aussi être à l'origine des difficultés. Autre raison toujours: l'état de santé précaire, caractéristique commune à l'ensemble des usagers. Des problèmes physiques, mais surtout psychiques, qui poussent les personnes à se réfugier dans l'alcool ou la drogue.

Enfin, et c'est un point crucial: les raisons de fréquentation sont avant tout liées à l'absence de logement. Et les critères de sélection des gérances n'arrangent pas les choses. «Or, un logement, c'est le point central de l'intégra-

tion, le lieu vital d'identification sociale», soutient René Knusel.

Question: a-t-on fait fausse route en laissant toutes ces personnes glisser au travers du filet social? «Je ne dirais pas ça. Mais je constate que l'Etat a remplacé l'intégration sociale par un filet social, qui a l'avantage d'être quantifiable. Cela permet donc de mesurer des résultats. Et de respecter des budgets...», souligne Alain Berset, conseiller aux Etats. «Ce qui est beaucoup trop souvent mis en avant dans la politique fédérale.»

Le socialiste précise toutefois: «Le filet social, c'est bien. Mais ça ne suffit pas.» Et tous le reconnaissent: ce filet a des trous béants; il faut resserrer les mailles. D'autant qu'à La Tuile, les séjours s'allongent: certains des usagers peuvent rester trois mois. «Et il y a pléthore de demandes», constate Eric Mullener, son directeur.

Alors: que faire? François Mollard, chef du service de l'Action sociale du canton de Fribourg, parle d'élaborer une collaboration à tous les ni-

veaux: Etat, privés, Eglises. Claudia Cotting, députée radicale, rappelle combien il est important de défendre l'économie «pour ce qu'elle représente»: c'est-à-dire des places de travail, mais aussi un facteur d'intégration sociale.

Un observatoire?

C'est l'occasion pour Eric Mullener de revenir sur la table avec un projet qui lui est cher: l'observatoire de la pauvreté. Ou plutôt des pauvretés, car elles sont multiples. L'idée: que tous les milieux travaillant directement en contact de la rue dressent, de manière ponctuelle, leurs observations et leurs réflexions. Un travail en amont donc, qui devrait permettre de mieux prévenir la descente aux enfers.

Le mot de la fin à Roger de Diesbach, modérateur du débat: «L'aide sociale n'est pas un acte de charité. C'est un droit.» Et le journaliste de «La Liberté» de se référer à la Constitution fédérale: «Les textes, on les a. Reste encore à les appliquer.» I

www.la-tuile.ch

L'administrateur viré par le comité de l'association

LA SPIRALE • En poste depuis 4 ans, il s'est fait verser indûment 19 000 francs.

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

«L'association culturelle La Spirale cherche un administrateur à 40%». Parue dans «La Liberté» de lundi, l'offre d'emploi a suscité des questions au sujet du destin du précédent administrateur en poste depuis 4 ans. Renseignements pris auprès du comité, ce dernier a été licencié pour la fin novembre à la suite d'une restructuration de l'association. Et peu après le licenciement, un rapide contrôle a permis d'établir qu'il avait prélevé dans la caisse environ 19 000 francs.

Contacté par «La Liberté», l'administrateur licencié répond qu'il a informé par lettre le comité de ce qu'il nomme des «emprunts». Dans cette missive datée du 19 septembre, il admet avoir prélevé 9000 fr. durant l'année 2005. L'ancien administrateur connaissait bien La Spirale: avant son engagement en 2002 à ce poste, il a

fonctionné durant plus d'une dizaine d'années au comité de l'association.

Mais à la suite d'un contrôle des comptes effectué par un spécialiste pour les années 2002 à 2004, le comité a pu établir que l'administrateur s'était fait verser une dizaine de milliers de francs supplémentaires, à titre de treizième salaire. Précisons qu'il était employé à 50% et touchait un salaire mensuel d'environ 2800 fr. brut.

Là encore, l'intéressé ne conteste pas. Il justifie ces «prélèvements» par le fait qu'il devait «se payer des heures supplémentaires». Et d'ajouter qu'il n'a pas pensé devoir en référer à son comité.

La Spirale espère faire signer à l'ex-administrateur une reconnaissance de dette. Elle qui se trouve déjà dans une situation financière pas très confortable. I

EXPOSITION

L'Auge de Paul Gross

ÉLISABETH HAAS

Il aime sa ville, Paul Gross, le Fribourgeois de la Basse. Cela se voit sur ses toiles. Et particulièrement le quartier de l'Auge, où il est né et où il vit toujours, à bientôt 83 ans. En Auge s'exerce la fidélité de son regard de peintre. Et c'est aussi en Auge, à la salle de la Lenda, qu'il expose ses huiles pour la troisième fois, après 1996 et 2002.

Des années cinquante à aujourd'hui, ses tableaux sont les dépositaires de l'âme du quartier, qu'il peint parce qu'il aime «les vieilles maisons et les vieux quartiers». Entourées de quelques portraits heureux d'habitants de la Basse, c'est un monde révolu que dessinent la calme Neuveville sous la neige hivernale ou la rue fanée de l'ancienne patinoire. La lumière matinale qui a rosé la rue des Forgerons durant l'hiver 2005 a les mêmes nuances nostalgiques que les bâtiments dispa-

rus de la cour Robert ou les Neigles avec dans le fond la cathédrale évanouie dans la brume du soir.

Dans des tons d'ocre et de gris, avec humilité, Paul Gross donne l'occasion de redécouvrir l'Auge sous un angle historique.

Le peintre cheminot a aussi beaucoup voyagé, témoins cette Toscane sous le soleil lourd de l'été, le Paris mythique de Montmartre ou la glace épaisse sur la mer de Stockholm. Et toujours il y a cette prédilection pour les vieux quartiers, qu'il peint parce qu'ils «sont vraiment beaux». Les tableaux de Paul Gross sont un voyage dans les souvenirs du peintre, de l'époque où se tenaient les premières expositions internationales de peintres cheminots. A voir jusqu'au 22 octobre. I

Exposition ouverte: lu-ve 14-17 h. Sa 14-17 h et 19 h-21 h 30. Di 10 h-11 h 30 et 14-18 h à la salle de la Lenda, Fribourg

AGENDA

> **CANCER DU SEIN** Journée d'information sur le thème «La mammographie de dépistage au centre des débats» afin de répondre à toutes les questions des femmes pour prévenir, dépister, faire face au cancer du sein. Des spécialistes sont à la disposition des femmes, notamment le Dr Chris de Wolf, responsable du Centre fribourgeois de dépistage du cancer du sein, un représentant du groupement des gynécologues du canton (présent de 15 h à 16 h), des assistantes sociales de la Ligue fribourgeoise contre le cancer et des professionnels de la santé. InfoBus, square des Places, 10-17 h.

> **INFORMATION** «A quel salaire ai-je droit?» avec Natalie Imboden, Union syndicale suisse. Espacefemmes, rue Hans-Fries 2, jeudi 20 h.

> **RÉCITATIF BIBLIQUE** Aborder un texte biblique par le mouvement et la mélodie, allier la dimension corporelle et spirituelle, le geste et le cœur, avec M.-J. Bucher-Issenmann et V. Issenmann, première rencontre samedi 14-16 h, à la Caravelle, rte Fondrière 6. Info 026 347 10 78.

> **VEILLÉE DE PRIÈRE** du Groupe ACAT, rue de Romont, en l'honneur de Jaime Elizalde, condamné

à mort au Texas et soutenu par le journaliste Jacques Secrétan. Temple réformé, vendredi 19-20 h.

> **PRIÈRES** St-Justin: je 8 h messe, 20 h messe bilingue, ve et sa 7 h messe. Christ-Roi: ve 8 h 30-18 h exposition du Saint-Sacrement, ve 17 h 15-18 h 15 et sa 16-17 h confessions. Providence: je, ve, sa, di 10 h messe. Centre Ste-Ursule: je 12 h 15 messe, 20-22 h espace parole (relation d'aide); ve 12 h 15 messe, 10-12 h et 16-19 h rencontre avec un prêtre. St-Nicolas: je 14 h 30-15 h 30 exposition du Saint-Sacrement, méditation du chapelet; (stalles) je, ve 18 h vêpres, sa 16-17 h confessions individuelles. Notre-Dame: sa 8 h chapelet, 9 h messe, sa et di 18 h chapelet et bénédiction. Chapelle de Bourguillon: je 20 h groupe de prière, chapelet, confessions et messe; sa 8 h 15 messe de pèlerinage, di 15 h 15 chapelet et salut. Maigrange: di 16 h 45 vêpres. Montorge: di 17 h vêpres. Visitation: di 17 h 30 vêpres.

Synagogue (rue Joseph-Piller 9): ve 18 h 45 office; sa 9 h office.

Mosquées (rte de la Glâne 9) Centre de l'association des musulmans de Fribourg: ve 12 h 30; autres mosquées: ve 13 h 30.

PERSONNEL DES INSTITUTIONS

Négociations tripartites en bonne voie

CLAUDINE DUBOIS

«Jusqu'à présent, l'Etat ne voulait pas nous écouter. Maintenant, il nous accepte comme interlocuteurs.» C'est en secrétaire syndical (SSP) soulagé, mais toujours vigilant, que Bernard Fragnière s'est adressé mardi soir aux quelque 230 collaborateurs des institutions réunis à Grangeneuve, en assemblée générale de la FOPIS, la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises.

Il a annoncé l'ouverture de négociations tripartites pour une nouvelle convention collective au 1^{er} janvier 2006, entre l'Etat, les directions des institutions réunies au sein de l'AFIH et la FOPIS: «La conseillère d'Etat Ruth Lüthi nous a reçus, et nous avons maintenant un interlocuteur en la personne de Hans-Jürg Herren, secrétaire général de la Direction de la santé et des affaires sociales.»

Depuis la journée du 15 septembre, avec des débrayages, une manifestation qui a rassemblé 400 à 500 personnes à Fribourg, et une pétition munie de 1377 signatures remise au canton, la mobilisation du

personnel n'a pas faibli. En jeu: la volonté du canton d'appliquer au personnel des institutions le statut du personnel de l'Etat.

Parmi les conséquences, la perte d'une cinquième semaine de vacances et l'augmentation du temps de travail à 42 heures. La convention collective a été dénoncée au 31 décembre 2005. Des institutions ont licencié leur personnel ou préparé des avenants aux contrats avec contrainte de signature. Autre bonne nouvelle: le dialogue a repris entre la FOPIS et l'association faitière des institutions, l'AFIH. «Nous avons convenu qu'il n'y aurait pas de licenciement lié à la dénonciation de la CCT», a relevé Bernard Fragnière.

Il s'agit maintenant pour le syndicat de mettre en parallèle tous les paramètres du statut du personnel de l'Etat avec les conditions actuelles des collaborateurs des institutions – l'Etat a été sollicité pour que l'ensemble soit chiffré. Si le syndicat est prêt à lâcher du lest, il tient mordicus au maintien de la semaine de vacances supplémentaire pour les maîtres socioprofes-

sionnels et les éducateurs – «qui n'est pas tombée du ciel mais est une compensation des inconvénients de service», à la semaine de vacances supplémentaire obtenue avant la remise en question de la CCT, ainsi qu'au temps de travail des professions liées au domaine scolaire.

Des améliorations sont aussi apportées par le statut du personnel de l'Etat, comme la compensation du temps de veille. Dans les institutions, 2 h 30 de veille égalent une heure compensée. A l'Etat, c'est une heure pour une heure, a rappelé Bernard Fragnière.

A l'heure des questions, de nombreux points particuliers ont été soulevés. En l'état des négociations, le comité de la FOPIS, présidé par Jean-René Wisard, n'avait pas toutes les réponses. Plusieurs participants ont manifesté leur volonté de soutenir les négociateurs par des piquets et diverses actions engagées. Une prochaine assemblée a été fixée au 22 novembre 2005. D'ici là, le fruit des négociations tripartites devrait avoir mûri. I